

Formation PRAP IBC MAC

Maintenir et actualiser ses compétences d'acteur PRAP IBC (MAC)

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique pour l'Industrie, le Bâtiment et les Commerces (PRAP IBC)

■ Pré-requis

Être titulaire du certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce » d'une durée de validité inférieure ou égale à 24 mois. Celui-ci peut avoir été délivré à l'issue d'une formation initiale (FI) ou de maintien des compétences (MAC).

■ Public

Les salariés des entreprises adhérentes du Service Prévention de santé au travail dans les secteurs de l'industrie, du commerce et du BTP.

■ Objectifs de formation

Mettre à jour ses compétences d'acteur PRAP IBC afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de son entreprise.

■ Contenu

- L'impact de la mise en place d'une démarche PRAP dans l'entreprise ;
- Les principes de la prévention des risques professionnels ;
- Les éléments déterminants de l'activité physique et mentale ;
- La présentation des analyses sur les postes de travail et des plans d'action suite aux propositions d'améliorations ;
- Les principes de base de la sécurité physique et de l'économie d'efforts.

■ Méthodes pédagogiques

- Applications concrètes et retours d'expérience ;
- Méthodes explicatives, participatives et démonstratives ;
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

■ Évaluation

La présence du stagiaire à l'ensemble de la formation est nécessaire dans le but de son évaluation.

Un certificat « acteur PRAP » Industrie, BTP, Commerce est délivré à l'issue de la formation si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives. Celui-ci a une validité de 24 mois et nécessite d'être renouvelé par une formation PRAP IBC – MAC (Maintien des compétences).

Évaluation certificative (grille d'observation et d'analyse des risques).

Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Exercice d'application avec mise en situation.

Intervenants :

Formateurs certifiés par l'INRS

Organisation :

De 6 à 8 personnes



Durée : 7 h



Tarif : 650€ HT par groupe
(de 4 à 10 pers.)



Lieu : en entreprise



Pour les dates de formation,
consulter votre SPSTI

Des formateurs certifiés



Pour former et certifier votre personnel à être acteur PRAP, cette formation est assurée par des formateurs PRAP certifiés.

La formation de formateur PRAP est réalisée via un processus de qualification validé par l'Inrs. Cette formation vise à développer les compétences permettant d'animer un projet de formation-action PRAP intégré à la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, d'informer, de sensibiliser et de former les salariés à la PRAP.

